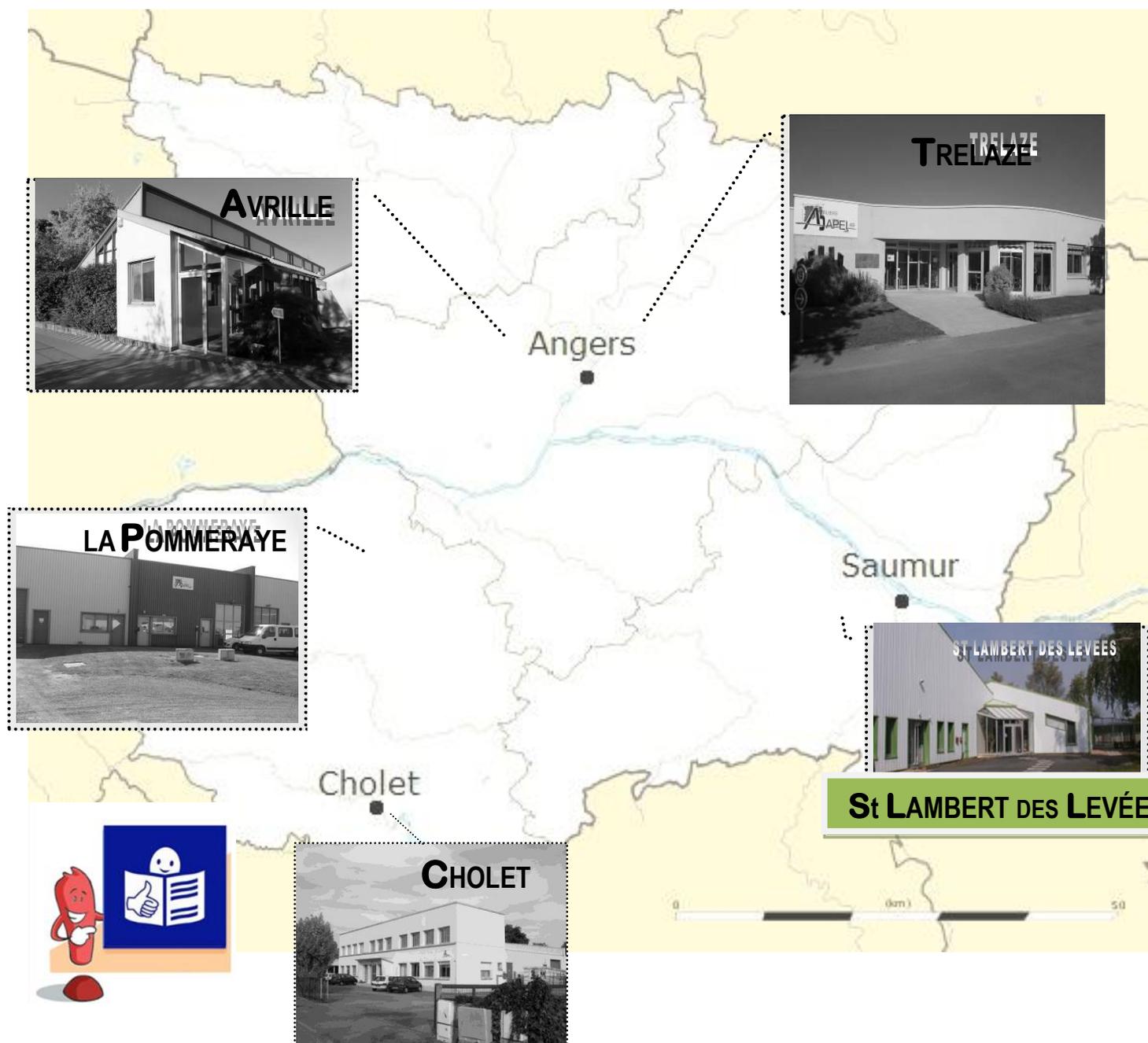


E.S.A.T.

LIVRET D'ACCUEIL E.S.A.T.  
SAINT LAMBERT DES LEVÉES



## SOMMAIRE

- 
- LE MOT DU DIRECTEUR..... - 1 -**
- 
- 1) MISSIONS ET FINALITÉS DE L'ESAT ..... - 2 -**
- 
- 2) L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE L'ESAT ..... - 2 -**
- 
- 3) LES ACTIVITES DISPENSEES A L'ESAT ..... - 5 -**
- 
- 4) LA FORMATION A L'ESAT ..... - 9 -**
- 
- 5) INTEGRER L'ETABLISSEMENT .....- 10 -**
- 
- 6) LA VIE SOCIALE A L'ESAT .....- 14 -**
- 
- 7) LE PROJET PERSONNALISE.....- 15 -**
- 
- 8) RENSEIGNEMENTS UTILES.....- 16 -**



Quand vous voyez ce logo cela veut dire que le texte est plus facile à lire et à comprendre.

Il y a des pictogrammes, des photos ou des dessins pour vous aider à mieux comprendre.



## LE MOT DU DIRECTEUR

Vous êtes admis au sein du pôle E.S.A.T. de l'ADAPEI du Maine et Loire, cela représente une étape supplémentaire dans votre parcours de vie.

L'E.S.A.T. est une structure médico-sociale où le travail tient une place importante et incontournable. Vous allez vivre des expériences professionnelles inédites avec de nouveaux collègues de travail.



Respect et solidarité représentent les valeurs essentielles du pôle E.S.A.T. de l'ADAPEI49. Afin de travailler et de vivre ensemble, il est indispensable de respecter nos différences et de s'entraider dans l'objectif du bien-être et de l'épanouissement de tous.

**Je vous souhaite la bienvenue parmi nous.**

Claude BAUDIN – Directeur du pôle E.S.A.T.

## 1) MISSIONS ET FINALITÉS DE L'ESAT



L'E.S.A.T. possède une double vocation dans sa mission médico-sociale telle que l'a confirmée la loi du 11 février 2005 (N° 2005-102) :

- ↳ Sociale : développer l'autonomie personnelle et sociale des travailleurs accueillis,
- ↳ Economique et professionnelle : favoriser l'insertion des travailleurs par le développement des compétences.

L'E.S.A.T. offre aux personnes accueillies ne pouvant exercer momentanément ou durablement un travail dans le cadre du milieu ordinaire, la possibilité d'apprendre et de s'impliquer dans une activité professionnelle. Celle-ci s'accompagne d'un soutien médico-social visant à favoriser le développement de l'autonomie puis de l'intégration sociale et professionnelle.

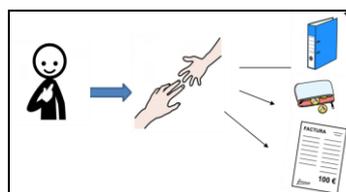
### Financement :

- ↳ Budget de production : pour garantir un complément de rémunération aux travailleurs puis supporter les dépenses et les investissements liés à l'activité professionnelle.
- ↳ Budget d'accompagnement social : pour assurer le fonctionnement de l'établissement et la rémunération des salariés encadrants.

A l'ESAT, vous développerez



Vos compétences professionnelles



Votre autonomie



## 2) L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE L'ESAT



 Organigramme de l'E.S.A.T. :

### E.S.A.T de Saint LAMBERT des LEVEES

161 Rue des PATUREAUX

ZI ECOPARC

49400 SAUMUR

 : 02.41.67.85.92

Fax : 02.41.67.88.03



#### IDENTITE

Création	1990
Agrément	54
Effectif encadrement et services	9
Effectif Travailleurs	57

**Administrateur délégué :**  
Mr MIGNONNEAU Francis

#### **Service Socio-Educatif** **Secrétariat - Accueil**

Christelle COUVERTIER  
(Coordonnatrice des parcours)

#### **Formation Sociale :**

Angélique MANCEAU  
(Chargée de formation sociale)

**DIRECTEUR**  
Claude BAUDIN



**Responsable de site**  
Mickaël BEAUDUSSEAU



**Remplacement Moniteurs**  
**d'atelier / Maintenance**

*Moniteur d'Atelier :*  
Noël ROCHARD

#### **Sous-traitances**

*Monitrice d'Atelier :*  
Hélène BALLU



#### **Montage /** **assemblage**

*Moniteur d'Atelier :*  
Lionel DAVID



#### **Conditionnement**

*Monitrice d'Atelier :*  
Valérie MORICEAU



#### **Entretien des locaux** **Self**

*Moniteur d'Atelier :*  
Judicaël COSSOUARD



#### **Blanchisserie**

*Monitrices d'Atelier :*  
Virginie SCHLINDWEIN  
Sandrine SECHER



L'équipe est composée d'encadrants reconnus pour leurs compétences professionnelles, leurs qualités humaines, éducatives et pédagogiques.

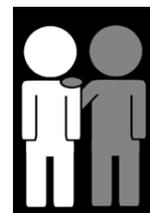
Les professionnels de l'ESAT ont pour fonction de veiller au respect et à la mise en œuvre de la mission de l'établissement relatif à l'adaptation de l'accompagnement aux besoins et attentes des travailleurs handicapés dans une perspective de bien-être et d'épanouissement. Le soutien des travailleurs dans leur activité professionnelle est une composante de la mission de l'ESAT. Il a pour finalité :

- ✚ d'écouter, d'accompagner,
- ✚ de guider dans les acquisitions, de maintenir les acquis.
- ✚ de rendre la personne actrice de son parcours : se situer aux côtés de la personne ; faire émerger des désirs, des envies, et accompagner ces projets.

Il recouvre, outre le soutien quotidien (aide et accompagnement au poste) mis en œuvre par le moniteur d'atelier, les activités de soutien en lien avec l'activité professionnelle assurées par les professionnels de l'ESAT et les partenaires.



Les professionnels de  
l'établissement  
vont vous accompagner  
et vous guider  
dans les activités demandées.



### 3) LES ACTIVITES DISPENSEES A L'ESAT



L'ESAT de Saint LAMBERT des LEVEES accueille et accompagne 57 travailleurs handicapés, l'encadrement est assuré par 9 professionnels auxquels s'ajoutent des ressources mutualisées au sein du pôle ESAT de l'ADAPEI49 (service commercial, méthode...).

#### **Les activités professionnelles :**

Les activités professionnelles constituent l'indispensable support à partir duquel se construit le soutien mis en œuvre à l'ESAT. Très souvent technique, le travail se décline à partir d'une démarche commerciale et méthodologique tout en s'inscrivant dans une perspective économique.

#### **Les activités de collectivité :**

**Entretien des locaux :** Balayage – Lavage des sols – Nettoyage des vitres –Aspiration des poussières – Désinfection des toilettes et Sanitaires.



**Restauration :** Réception liaison froide – Relevé des températures – mise en self-service – Entretien du self-service – Entretien de la salle à manger – Vaisselle – Rangement.



#### Mise en assiette



#### Entretien Vaisselle



**✚ La blanchisserie :**

Entretien de linge plat, vêtements de travail, équipements sportifs, linge éponge, linge de résidents



**✚ MONTAGE-ASSEMBLAGE :**

Réception de la matière-tri de la matière-assemblage manuel ou avec presse-pesage-conditionnement-



**Agrafage**



**Conditionnement**

**Insertion palmes**



 **Travaux divers :**

Contrôle de cordon-conditionnement-étiquetage-



Formatage de box en carton-étiquetage conditionnement-palettisation-filmage



 **Formation Sociale :**

A consonance éducative et pédagogique, la formation sociale a pour finalité d'améliorer l'implication des travailleurs dans l'exercice des activités professionnelles.



Les objectifs de travail portent sur le maintien et le développement d'acquisitions. Cela peut toucher les domaines du savoir, du savoir-être et du savoir-faire.

Actualité – Expression orale – Expression visuelle – Expression écrite –  
Education civique et citoyenne – Autonomie quotidienne –  
Implication institutionnelle



**L'accompagnement personnalisé :**

Le projet personnalisé des travailleurs se situe au cœur des préoccupations des professionnels de l'ESAT. Une projection est en effet élaborée avec la contribution active des différents protagonistes : le travailleur, son entourage et les encadrants de l'ESAT. Recueillir, impulser, soutenir, canaliser et coordonner requièrent un travail d'entretien, d'écoute et de suivi conséquent.

Rencontre – Entretien – Ecoute –  
Prise en compte des intérêts, des besoins et attentes – Evaluation des  
objectifs – Définition de démarches éducatives et pédagogiques.



En fonction de vos besoins,  
on vous proposera

	une activité professionnelle
	la formation sociale
	un accompagnement personnalisé



#### 4) LA FORMATION A L'ESAT



Une équipe de professionnels qualifiés accueille et accompagne les travailleurs avec des activités supports accessibles et valorisantes. Les professionnels, chacun dans leur domaine spécifique, travaillent le maintien et l'acquisition de nouvelles compétences pour l'ensemble des travailleurs. Pour accomplir ce travail, l'équipe est à l'écoute des besoins et des attentes du travailleur, elle l'accompagne et le soutien par l'élaboration et la mise en œuvre de son projet personnalisé.

Un développement de l'autonomie et une démarche socialisante d'intégration en milieu ordinaire sont mise en œuvre par des dispositifs de stages à l'extérieur de l'ESAT (entreprises adaptées ou milieu ordinaire de travail) et des actions de formation qui constituent autant de mises en situation sociale et professionnelle.



Tout au long de votre présence à l'ESAT, vous pourrez bénéficier de formations.

## 5) **INTEGRER L'ETABLISSEMENT**



L'ESAT accueille des adultes reconnus travailleurs handicapés bénéficiant d'une orientation en ESAT par avis de la CDAPH. (Commission des Droits et Autonomie des Personnes Handicapées). Une demande de candidature est adressée à l'établissement. L'admission en ESAT est possible au terme du processus de préadmission qui permet d'intégrer la liste d'attente si :

- Le travailleur bénéficie de sa notification avec une orientation ESAT,

- Le travailleur a effectué au moins un stage à l'ESAT dont les conclusions montrent que ses besoins et attentes sont compatibles avec l'offre de prestation de l'Etablissement.

- Le travailleur a formulé une candidature signée de sa main,

- Les questions de transport et d'hébergement permettant au travailleur de s'inscrire professionnellement à l'ESAT sont résolues.

L'admission en ESAT est précédée d'une période d'essai de six mois renouvelable une fois selon le cas. La décision définitive d'admission ne survient qu'à l'issue de la période d'essai.

### **Formalités d'admission :**

*Afin de constituer le dossier, il est demandé de nous présenter :*

- Pour ce qui concerne les données administratives :

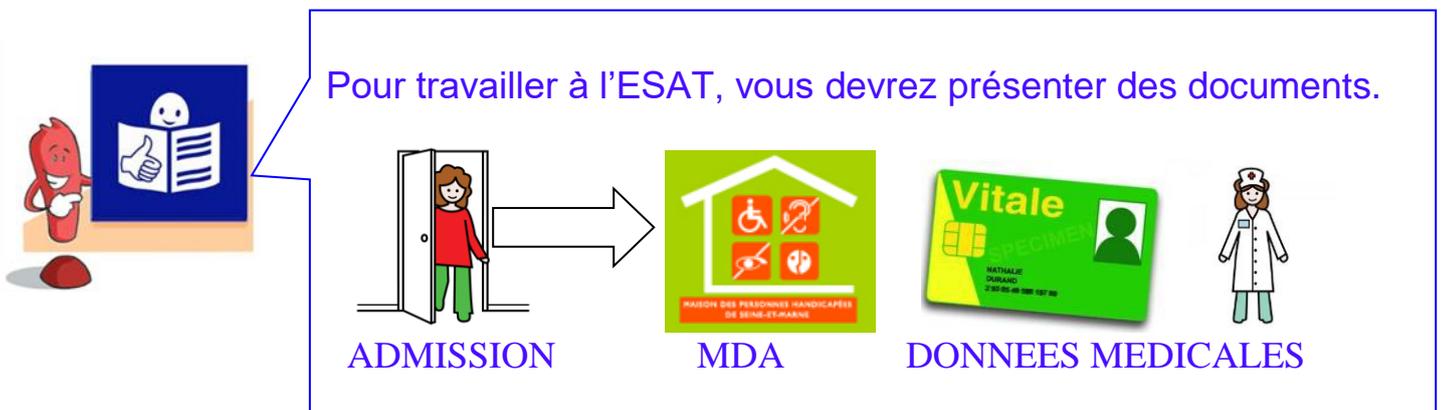
- \* La notification MDA.

- \* Le jugement de tutelle ou de curatelle, s'il y a lieu.

- \* La carte d'assuré social et son attestation.

- Pour ce qui concerne les données médicales :

- \* Une autorisation d'intervention en cas d'urgence, dûment datée et signée.
- \* La carte de groupe sanguin.
- \* Les prescriptions médicales en cours, médicament, régime, rééducation...



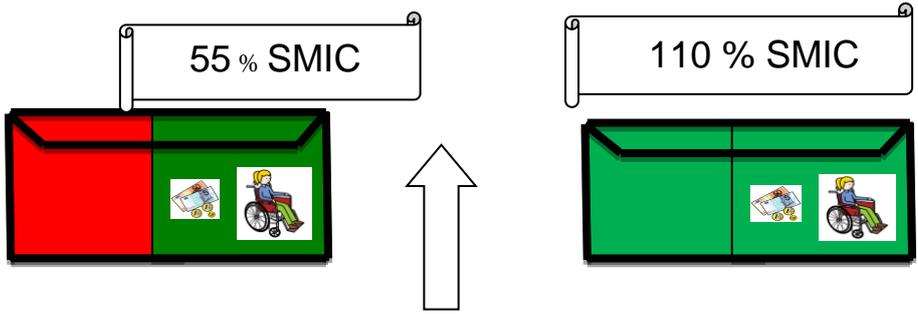
### **Statut :**

- L'utilisateur admis en ESAT n'est pas un salarié au sens du droit du travail. Il n'est pas titulaire d'un contrat de travail mais d'un Contrat de Soutien et d'Aide au Travail (CSAT).
- Toute absence pour maladie doit être justifiée par un arrêt de travail rédigé par le médecin. Ce document doit nous parvenir dans les 48 heures. Le médecin du travail vous convoquera tous les deux ans pour un contrôle médical. Une première visite se fait dès l'admission, ensuite tous les deux ans.
- Les informations concernant votre accueil et votre accompagnement sont protégées par le devoir de confidentialité professionnelle auquel est tenu l'ensemble du personnel. Vous pouvez accéder à votre dossier sur demande auprès du directeur.

## Rémunération :

- Le travailleur admis perçoit une rémunération financée par l'ESAT, et un complément financé par l'état. Il est assuré social et cotise pour la retraite.
- Le travailleur doit adhérer à la mutuelle complémentaire santé, rendue obligatoire par l'admission à l'ESAT.
- Les ressources se déclinent comme suit :
  - \* La rémunération de base minimum est 5.1% du SMIC pour un temps plein
  - \* Le complément de rémunération est plafonné à 50% du SMIC.
  - \* Ces deux éléments constituent la rémunération globale (bulletin de rémunération).
  - \* L'Allocation aux Adultes Handicapés ou AAH vient compléter la rémunération globale ci-dessus dans la limite de 110 % du SMIC. Elle est versée par la Caisse d'Allocations Familiales.
- Lors d'un arrêt de travail ou d'une hospitalisation, les indemnités journalières ne débutent qu'à compter du quatrième jour d'arrêt. Il existe un délai de carence pour les 3 premiers jours.
- Concernant les absences occasionnées par des convocations à des rendez-vous, administratifs, médicaux ou autres, en lien avec la qualité de travailleur d'ESAT, elles sont prises en compte comme temps de travail. Cela exclut la prise en compte de toute autre forme d'absence (le fonctionnement se calque sur le droit du travail).





Vous recevrez une rémunération entre 55% et 110% du SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance).

**Repas :**

- Le Travailleur bénéficie de la prestation de service de restauration interne, sa participation aux frais de repas est indexée au minimum garanti. Elle est prélevée sur la rémunération du travailleur. Toutefois, dans le cadre de l'élaboration du projet personnalisé et à la demande du travailleur, il peut être décidé de la mise en œuvre d'une autre forme de restauration (déjeuner à l'extérieur ou déjeuner sur place avec sa propre préparation...) de façon durable ou ponctuelle. Ce dispositif, s'il est choisi, fera l'objet d'une évaluation pour en mesurer la cohérence du point de vue économique et nutritionnel, dans un objectif de protection du travailleur.





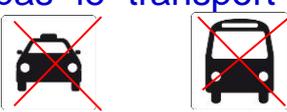
Vous avez la possibilité de déjeuner à l'ESAT, contre participation financière €

**Transport :**

- L'ESAT n'a pas la charge du transport des travailleurs accueillis de manière générale.



L'ESAT n'organise pas le transport de votre domicile à votre lieu de travail.



## 6) LA VIE SOCIALE A L'ESAT



### Le conseil de la vie sociale :

- Il réunit des représentants de l'entourage des travailleurs (des parents, des représentants légaux) des usagers et des salariés, tous élus, ainsi que les représentants de l'association désignés par le conseil d'administration (administrateurs délégués. Par ailleurs, des membres supplémentaires peuvent être accueillis au sein de cette assemblée, c'est le cas pour les représentants des collectivités territoriales (commune, communauté d'agglomération...).

### Sa fonction :

- Il a la faculté de donner son avis et de faire des propositions sur tous les aspects de vie et de fonctionnement de l'établissement.

### Rythme des réunions :

- Le comité se réunit trois fois par an. Le temps passé en réunion est un temps de travail pour les représentants usagers et salariés.

### Durée du mandat électif :

- La durée des mandats est fixée à trois ans dans le secteur adulte.

Un CVS existe. On y parle de sujets pour les travailleurs.

LE PROJET  
D'ÉTABLISSEMENT

CVS

LES ACTIVITÉS

LES TRAVAUX



## 7) LE PROJET PERSONNALISÉ



Le projet personnalisé représente l'outil indispensable à la relation d'accompagnement du travailleur par les professionnels de l'ESAT. Adossé au contrat d'aide et de soutien par le travail en qualité d'avenant, il vient préciser les modalités d'accueil et d'accompagnement du travailleur. Celles-ci sont élaborées conjointement par le travailleur, son entourage et les professionnels de l'ESAT.

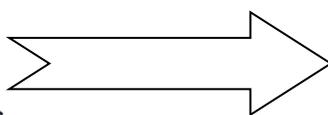
En effet, la notion de parcours d'accompagnement traduit le respect du travailleur dans sa singularité : il est accompagné dans ses choix, dans son cheminement, en valorisant ses potentialités et ses compétences, mais aussi ses difficultés qui nécessitent des soutiens et la nécessaire protection, afin de lui assurer la sécurité indispensable à son équilibre, à son bien-être et à son épanouissement.

La force de l'ESAT est de pouvoir proposer une palette de supports favorisant l'adaptation des modalités d'accompagnement aux besoins, attentes et demandes de la personne.

Cette adaptation est recherchée dès l'accueil, formalisée dans le projet personnalisé d'accompagnement, et ce, jusqu'à la sortie de la personne. Le projet renferme par conséquent les besoins et attentes du travailleur et les objectifs de travail qui seront mis en œuvre en termes de réponses potentielles. Des préconisations pédagogiques pourront venir compléter le dispositif. Un suivi annuel permet de réajuster l'accompagnement au plus près pour connaître le degré de satisfaction des différents protagonistes. Au-delà du travail et de l'apprentissage quotidien au sein des ateliers, les usagers ont accès à la formation. En effet, la formation vient renforcer et maintenir les acquis cognitifs, techniques et professionnels dans le but d'améliorer l'autonomie socio-professionnelle.



Accueil contractualisé



Projet personnalisé, élaboré pour chaque travailleur et réajusté tous les deux ans



## 8) RENSEIGNEMENTS UTILES



### ADAPEI 49 (siège)

126 rue St Léonard  
49000 ANGERS

☎ 02.41.68.98.50

[www.adapei49.asso.fr](http://www.adapei49.asso.fr)



### A.R.S, agence régionale de santé, Délégation territoriale de Maine et Loire

26 ter rue de Brissac, bâtiment N  
49047 ANGERS Cedex 01

☎ 02.41.25.76.00

[ars-dt49-contact@ars.sante.fr](mailto:ars-dt49-contact@ars.sante.fr)



### CAF de l'Anjou

5 rue BEAUREPAIRE  
49400SAUMUR

☎ 0810. 25 49 30



### CPAM

30 place Saint Pierre  
49 400 SAUMUR

☎ 3646



### Saumur AGGLOBUS

28 Place de la gare de l'état  
49400 SAUMUR

☎ 02 41 51 11 87



### M.D.A, maison départementale de l'autonomie

6 rue Jean LECUIT  
49100 ANGERS

☎ 02.41.81.60.77

[contact@mda.cg49.fr](mailto:contact@mda.cg49.fr)



### Mutuelle Intégrance

89 rue Damrémont  
75882 PARIS Cedex 18

☎ 09.69.32.03.25

**Renseignements sur les mesures de protection,  
Cit - Justice- Citoyen**

12 rue Max Richard  
BP 61046  
49010 ANGERS Cedex 01  
☎ 02.41.80.91.77

**P le Tutelles**

Palais de justice  
Place St Michel  
49400 Saumur  
☎ 06 09 04 80 73

**UDAF union d partemental des associations familiales**

4 avenue PATTON  
49 003 ANGERS  
☎ 02 41 36 51 00  
**Antenne de SAUMUR :**  
161 rue des Pr s  
49400 SAUMUR  
☎ 02.41.40.20.00

**STCS**

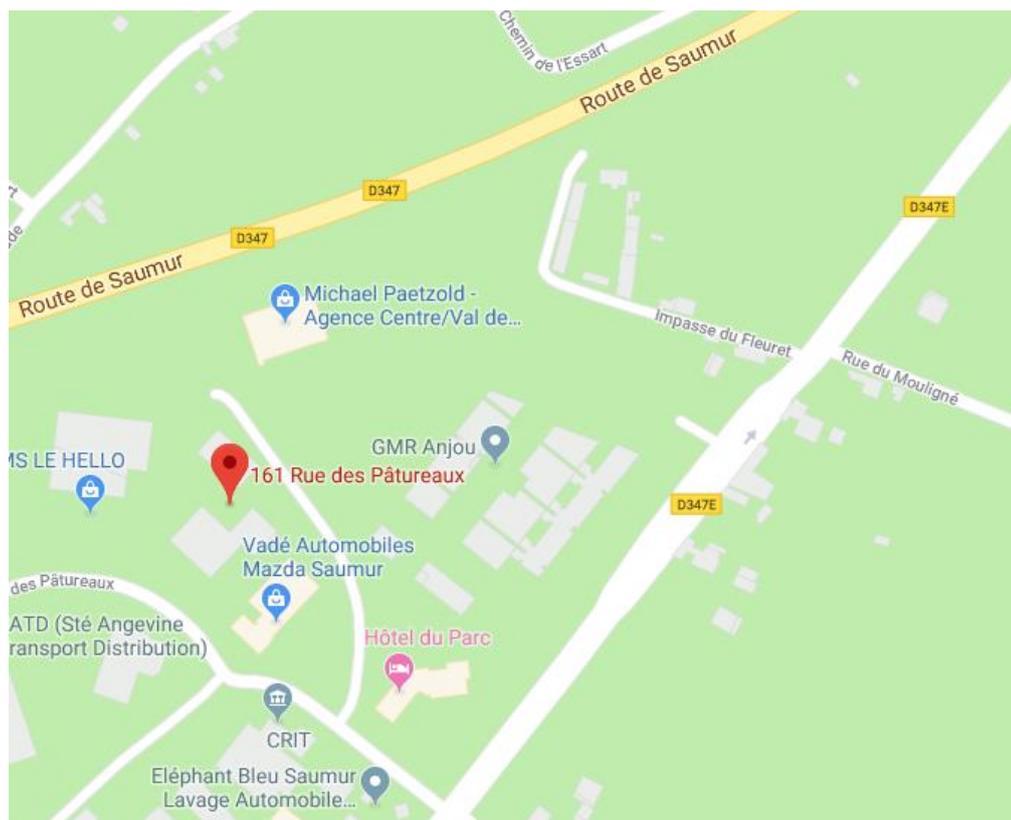
Sant  Travail Cholet Saumur  
50 rue du Pressoir  
49 402 SAUMUR  
☎ 02 41 50 28 40





## E.S.A.T de St Lambert des Levées

161 rue des Patureaux  
ZI ECOPARC  
49400 SAUMUR  
02 41 67 85 92



**Arrêt de Bus ECOPARC**  
*(un passage le matin et un passage le soir)*



**Membre et acteur de  
différent et compétent.**